



Cotonou, le ... 12.3 NOV 2020

N° 4305/MAEP/DC/SGM/DPP/DAF/SRHDS/SA

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la poursuite des activités du Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin (PSAAB), financé conjointement par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Budget National et les Bénéficiaires, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche lance un appel à candidature pour le recrutement complémentaire de quatorze (14) animateurs dénommés « Agents Prestataires de Zone (APZ) » dans les communes d'intervention du projet que sont : Kétou, Adja-Ouèrè, Bonou, Adjohoun, Abomey-Calavi, Zè, Athiémé, Bopa, Klouékanmè, Dogbo, Agbangnizoun, Zogbodomey, Covè, Savalou, Bantè, Bassila, N'Dali, Sinendé, Copargo, Gogounou, Karimama, Boukombé, Cobly et Tanguiéta.

1. ATTRIBUTIONS :

Sous l'autorité du Responsable d'Antenne en charge de sa commune d'intervention, l'Agent Prestataire de Zone (APZ) est chargé de :

- opérationnaliser les plans de travail annuel de la zone d'intervention en planifications trimestrielle et mensuelle ;
- accompagner les bénéficiaires à accroître leurs revenus à travers la maîtrise des pratiques d'intensification et de diversification des productions agricoles ;
- organiser les bénéficiaires à participer aux travaux d'aménagement des bas-fonds et de réhabilitation des pistes et de leur entretien ;
- organiser les exploitants à mettre en valeur les bas-fonds aménagés ;
- appuyer l'organisation des exploitants des bas-fonds à aménager et les transformatrices en coopératives conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA ;

- suivre la mise en œuvre des conventions entre le PSAAB et ses partenaires ;
- exécuter toutes autres tâches entrant dans le cadre de ses compétences à lui confiées par le Responsable d'Antenne et la coordination du projet.

2. QUALIFICATIONS ET APTITUDES REQUISES

Peuvent faire acte de candidature, les personnes des deux (2) sexes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir d'une bonne santé physique et mentale et être capable d'effectuer des déplacements sur le terrain ;
- être titulaire de la Licence en Agronomie ;
- avoir au minimum trois (03) années d'expérience professionnelle spécifique dans les domaines d'encadrement des producteurs ou d'animation en milieu rural ;
- être disponible à travailler dans l'une quelconque des vingt-quatre (24) communes d'intervention du projet et à y résider ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, particulièrement Microsoft Office et disposer d'un matériel informatique ;
- disposer d'une bonne capacité rédactionnelle et de rapportage ;
- être âgé de 40 ans au plus au 31 décembre 2020 ;

NB : La connaissance de l'une des langues nationales de la zone d'intervention du candidat est un atout.

Disposer d'une moto pour ses déplacements sur le terrain est un atout.

3. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation précisant le poste sollicité, l'adresse complète du candidat et son engagement à travailler dans l'une quelconque des vingt-quatre (24) communes réparties dans onze (11) départements d'intervention du projet et à y résider (à énumérer par ordre de priorité à raison d'une commune par département d'intervention du projet à savoir : Atlantique, Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Mono, Couffo, Ouémé, Plateau, Zou et Collines) ;

- un curriculum vitae détaillé, daté et signé (deux pages maximum);
- une liste de trois (03) personnes de référence avec leurs contacts ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- une copie légalisée du diplôme universitaire exigé ;
- une copie légalisée des attestations de travail prouvant les expériences professionnelles pertinentes ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt de candidature (à présenter au plus tard à la phase de sélection) ;
- une enveloppe timbrée portant l'adresse postale du candidat (format A4+1 timbre de 500 FCFA) ;
- un certificat de visite et contre visite médical délivré par un médecin agréé par l'Etat, de préférence exerçant dans un centre public de santé.

NB :

- ✓ L'absence ou la non légalisation de l'une quelconque des pièces requises ainsi que l'insuffisance du nombre d'années d'expériences sont éliminatoires.
- ✓ Les diplômes nationaux délivrés par des établissements d'enseignement privés doivent être co-signés ou authentifiés. Ceux obtenus à l'étranger doivent être admis en équivalence.
- ✓ Tout dossier incomplet sera rejeté.
- ✓ Les Agents de l'Etat ne sont pas concernés par ledit test de recrutement.

4. PROCEDURES DE SELECTION DES CANDIDATS

La procédure de sélection des candidats comporte les phases suivantes :

- 1) présélection sur étude de dossiers ;
- 2) sélection à l'issue d'un test écrit et d'un entretien individuel devant un jury ;
- 3) classement des quatorze (14) candidats ayant obtenu les meilleures notes ;
- 4) obtention de l'avis de non objection de la BOAD sur les résultats du test ;
- 5) publication officielle des résultats ;

- 6) formalités de prise de service des candidats déclarés définitivement admis à la coordination du projet.

5. DUREE DU CONTRAT

Les candidats retenus à l'issue de la procédure seront soumis à un contrat individuel de prestation d'une durée de six (06) mois renouvelable sur la base des résultats de l'évaluation des performances.

6. DEPOT DE DOSSIERS

Les personnes désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir contre récépissé au Secrétariat Administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche **03 BP 2900-COTONOU** ou au Secrétariat Administratif du PSAAB, sis au quartier Ladji-Farani, derrière l'immeuble abritant la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire du Borgou-Alibori, **BP 1129 PARAKOU**, au plus tard le 07 décembre 2020 à 17 heures sous pli fermé leur dossier portant la mention « **RECRUTEMENT AU POSTE D'AGENT PRESTATAIRE DE ZONE (APZ) DU PSAAB** ».

NB : Seuls les candidats retenus à la phase de présélection seront invités à prendre part à la phase du test écrit et d'entretien.




Gaston C. DOSSOUHOU
Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche